

Conseil Municipal de Saint Rémy

Le 08 septembre 2025 à 19h00

Présents :

BLANC Christophe
CHAPUIS Sylviane
CHEVALLIER Hélène

CHEVAT Jean-Michel
MALLET Christophe
MENEGAUX Gilles

POTHIER Françoise
VALENTINO Patricia

Absents avec pouvoir

DUCHATEAU Aurélie donne pouvoir à VALENTINO Patricia
LEBLANC Sylvie donne pouvoir à MALLET Christophe
MOREL DIT BEAUREGARD Loïc donne pouvoir à CHEVAT Jean-Michel

Absents

BARÉ Jean-Yves ; PUITIN Florian ; LAURENSEN Christophe

* * *

Ouverture de la séance à 19h05

Secrétaire de séance : Mme CHAPUIS Sylviane

* * *

Table des matières

Approbation : du procès-verbal du 21 juillet 2025	2
Délibération : Approbation du bon de commande 2025-3 pour les travaux de réfection du trottoir en enrobé et du carrefour RD45 chemin du taillis	2
Délibération : Approbation du plan de financement concernant le déplacement du mât d'éclairage lors des travaux de réfection du trottoir en enrobé et du carrefour RD45 chemin du taillis	2

Approbation : du procès-verbal du 21 juillet 2025

M Le Maire rappelle que ledit procès-verbal a précédemment été envoyé à tous les élus pour relecture et que les remarques et corrections ont été prises en compte.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Approbation du bon de commande 2025-3 pour les travaux de réfection du trottoir en enrobé et du carrefour RD45 chemin du taillis

Suite à l'adhésion au groupement de commandes avec Grand Bourg Agglomération pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien des voies communales, des voies des zones d'activités et des équipements communautaires sur le territoire de Grand Bourg Agglomération – Lot 2 voirie secteur Bresse Dombes, monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le bon de commande n° 2025-3, pour des travaux de réfection du trottoir en enrobé et du carrefour RD45 chemin du taillis.

Christophe MALLET : Les travaux de voiries étaient programmés l'année dernière et ont été reportés cette année. Il y aura dans un premier temps la rénovation du trottoir depuis l'impasse du taillis jusqu'à l'entrée de la RD45 sur une centaine de mètre. Il y aura ensuite le réaménagement du carrefour d'accès au chemin de taillis (surdimensionné par rapport au trafic) avec la suppression d'un terreplein sur les trois existants, ainsi que le réaménagement de la traversé du chemin et du passage piéton. Cela améliorera la sécurité pour les automobilistes et les piétons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

ACCEPTE le bon de commande n°2025-3 pour un montant de 46 718.24 euros TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce bon de commande,

AUTORISE Monsieur le Maire à régler la facture correspondante.

Approbation à l'unanimité

Délibération : Approbation du plan de financement concernant le déplacement du mât d'éclairage lors des travaux de réfection du trottoir en enrobé et du carrefour RD45 chemin du taillis

Concernant le projet du déplacement du mât d'éclairage lors des travaux de réfection du trottoir en enrobé et du carrefour RD45 chemin du taillis, Monsieur de Maire propose l'étude complète accompagnés de ses plans de financement établit par le SIEA :

Modification EP PL0044-Chemin du taillis Rte de St Rémy / VERSION 1 AERIEN

Etude : Avant Projet Définitif (APD)

Programme détaillé de l'opération

Libellé travaux: Modification EP PL0044-Chemin du taillis Rte de St Rémy / VERSION 1 AERIEN

Dossier n°: 2025-0237-EP

Plan de financement	
Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. ⁽¹⁾	2 700,00 €
Soit montant H.T.	2 250,00 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA	- €
Participation du SIEA	- €
Fonds de compensation de TVA	442,91 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune	2 257,09 €
(à inscrire au chapitre 65 – Section de fonctionnement)	
Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise	1 918,53 €
⁽¹⁾ = Sont inclus dans ce montant les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'Oeuvre et une marge pour imprévus.	

Modification EP PL0044-Chemin du taillis Rte de St Rémy / VERSION 2 Souterrain AERIEN

Etude : Avant Projet Définitif (APD)

Programme détaillé de l'opération

Libellé travaux: Modification EP PL0044-Chemin du taillis Rte de St Rémy / VERSION 2 Souterrain AERIEN

Dossier n°: 2025-0237-EP

Plan de financement	
Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. ⁽¹⁾	5 400,00 €
Soit montant H.T.	4 500,00 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA	- €
Participation du SIEA	- €
Fonds de compensation de TVA	885,82 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune	4 514,18 €
(à inscrire au chapitre 65 – Section de fonctionnement)	
Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise	3 837,05 €
⁽¹⁾ = Sont inclus dans ce montant les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'Oeuvre et une marge pour imprévus.	

Christophe MALLET : Nous avons investi précédemment au taillis en enterrant toutes les lignes, il faut ainsi poursuivre. C'est pourquoi je propose l'option en souterrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseil municipal de St Rémy 12/05/2025

APPROUVE le projet version n°2 en souterrain pour un montant des travaux inscrits au programme de 5 400 € TTC. La dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 4 514.18 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

AUTORISE Monsieur le Maire à régler la facture correspondante.

Approbation à l'unanimité

* * *

Monsieur Le Maire clos la séance à 19h40.

Le prochain conseil municipal sera le 13 octobre 2025.

* * *

Signatures :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Le Maire', written over a horizontal line.